

Canada le pays où l'Église catholique jouit de la plus grande liberté."

Ajoutons que, dans plusieurs circonstances, les évêques ont eu à réclamer contre des griefs sérieux, qui les atteignaient directement avec leur peuple, ou à revendiquer des droits indéniables dont on leur refusait l'exercice : mais l'ont-ils fait avec le moyen de l'injure contre leurs concitoyens mal traités ou en attisant dans des réunions populaires le feu d'une haine fratricide ?

Jamais !!

Si nous rappelons ces choses, ce n'est pas que nous éprouvions aucune crainte à la vue de tant d'agissements ; l'importance pratique de tous ces discours et de toutes ces résolutions, démontrée par un vote final de treize n'a pas de quoi nous étonner mais il est bon, croyons nous, de ne pas laisser peser sur le peuple canadien des soupçons injustes, qui, n'étant partagés que par un petit nombre n'en sont pas moins contraires à la vérité et à l'honneur de ceux qui les entretiennent.

AVIS

En France, on a mis le public en garde contre certains chevaliers d'industrie qui se servent du nom du cardinal de Lavignerie pour obtenir de l'argent sous de faux prétextes, et déjà plusieurs de ces escrocs ont été arrêtés et livrés aux tribunaux.

Nous avons des raisons de craindre que la même chose ne soit tentée et pratiquée ici ; c'est pourquoi nous croyons devoir rappeler à tous qu'ils ne doivent pas ajouter foi aux circulaires qui peuvent venir de l'étranger, au sujet de la croisade contre l'esclavage, les communications de ce genre se faisant régulièrement par la voie de l'Ordinaire.

ROME

Dans son *Indult apostolique* pour le Carême, le cardinal-vicaire, après avoir énuméré les adoucissements apportés aujourd'hui à la loi du jeûne et de l'abstinence, ajoute :

" Au reste, si la condescendance du souverain Pontife pour les tempéraments faibles de nos jours dispense de la rigueur de la lettre, elle n'entend pas cependant affranchir de l'esprit du Carême ; elle détermine en effet, sous une forme concrète, le devoir de la pénitence intimée génériquement par le divin Maître comme indispensable à la vie éternelle."

Son Eminence signale ensuite et recommande vivement une œuvre d'abstinence particulièrement agréable à Dieu : celle des mauvaises lectures et notamment des mauvais journaux, qui font dans les âmes de si terribles ravages. L'Éme Parocchi annonce à l'appui que les mesures adoptées par le saint-père Pie IX contre